

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le jeudi treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 6 décembre 2007, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Nicole JAILLET, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Michel COLLET, Ghislaine GOMES, Pierre FAVRE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES, Joëlle BLANLUET.

ABSENTS : Pascal MARION, Alain BREUIL, Pascal MERLE.

EXCUSE : Habib DARWICHE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Jacqueline MONSIMIER (pouvoir à Corinne DUBOS), Patrice MANGEREST (pouvoir à Françoise BOTTURA), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Henri PACALON), Isabelle MARTIN-PARIS (pouvoir à Françoise CHAVAGNE), Isabelle JACQUOT-RAVERAT (pouvoir à Marie-José BASSON), Michel FISCHER (pouvoir à Pierre FAVRE), Paule GUILLEN (pouvoir à Michel COLLET), Marie-Claire LIBERGE (pouvoir à Ghislaine GOMES).

Secrétaire de séance : Madame Evelyne FONTAINE.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2007.

Communication n° 07.149 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre, octobre et novembre 2007)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de septembre, octobre et novembre 2007.

Délibération n° 07.150 : AFFAIRES FINANCIERES : Débat sur les orientations budgétaires 2008

Après la présentation par Madame le Maire des grandes orientations et priorités pour 2008 puis un exposé technique par Monsieur Vautel, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal PREND ACTE.

Délibération n° 07.151 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 15 novembre 2007

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 15 novembre 2007 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2007, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 07.152 : RESSOURCES HUMAINES : Ratios d'avancement de grade

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 11 décembre 2007, APPROUVE les nouvelles dispositions relatives aux ratios d'avancement de grade ; AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 07.153 : RESSOURCES HUMAINES : Nouveaux cadres d'emploi - Mise à jour du régime indemnitaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 11 décembre 2007, ADOPTE l'ensemble du dispositif présenté relatif aux modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents de la Ville (adaptation aux nouvelles dispositions législatives entraînant modification des délibérations n° 03.189 du 13/12/03, n° 04.175 du 16/12/04 et n° 05.083 du 7/07/2005) ; DIT que la dépense afférente est déjà prévue au chapitre 012 du budget 2007.

Délibération n° 07.154 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Décision modificative n° 4 pour 2007

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 4 du budget de la Ville (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux") ; AUTORISE l'ordonnateur et le comptable à procéder aux mouvements comptables concernés dans cette décision modificative.

Délibération n° 07.155 : AFFAIRES FINANCIERES : Suppression des budgets annexes "Diffusion culturelle" et "Information locale"

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal SUPPRIME au 31 décembre 2007 le budget annexe n° 14 "Diffusion culturelle" et le budget annexe n° 15 "Information locale" ; REINTEGRE ces activités à compter du budget 2008 dans le budget principal, qui devient de ce fait assujéti partiellement à la TVA ; AUTORISE Madame le Maire et Monsieur le Trésorier à procéder aux opérations nécessaires pour l'intégration des opérations comptables de clôture au sein du budget principal.

Délibération n° 07.156 : AFFAIRES FINANCIERES : Syndicats intercommunaux - Choix de la fiscalisation pour le SIGERLY et maintien de la budgétisation pour le syndicat du Domaine de Rajat et le SIVOM de l'Accueil

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de budgétiser la totalité de la participation au syndicat du Domaine de Rajat et au SIVOM de l'Accueil ; DECIDE d'inscrire en charge du budget 2008 lesdites participations syndicales conformément aux dispositions de l'article L 2331-3 du Code général des collectivités territoriales ; ACCEPTE la fiscalisation en ce qui concerne le SIGERLY.

Délibération n° 07.157 : AFFAIRES FINANCIERES : Avenant à la convention d'occupation du FLPA du Clairon par le C.C.A.S. - Convention de mise à disposition pour la production de repas

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant proposé à la convention d'occupation du FLPA par le C.C.A.S. (prolongation du bail jusqu'au 31/12/11 et provision supplémentaire exceptionnelle de 80.000 € pour la participation financière du C.C.A.S. aux travaux de sécurité) ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des moyens pour la production de repas pour le C.C.A.S. et son annexe technique applicable à compter du 1^{er} janvier 2008.

Délibération n° 07.158 : AFFAIRES FINANCIERES : Travaux de remplacement du chauffage à l'église du Village - Convention de participation financière avec l'association diocésaine de Lyon/paroisse de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les travaux de réalisation d'un nouveau chauffage à l'église du Village, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière entre l'association diocésaine de Lyon/paroisse de Saint-Priest et la Ville, ainsi que tous documents y afférents (coût des travaux effectués par la Ville : 71.083,93 € TTC ; participation de l'association : 15.000 €) ; DIT que les recettes relatives à la participation de l'association paroissiale seront imputées à l'article 7478.

Délibération n° 07.159 : AFFAIRES FINANCIERES : Clôture du mandat donné à la SERL pour la réhabilitation du château - Quitus

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE quitus de sa mission à la SERL au titre du mandat de réhabilitation du château de Saint-Priest sur la base du bilan présenté ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches visant au recouvrement des produits financiers issus du placement des avances de la Ville durant le mandat et du trop perçu final à l'issue de la clôture du mandat par le commissaire aux comptes ; DIT que le trop perçu de 33.343,19 euros sera imputé à l'article 2318 du budget 2007 ; DIT que les intérêts de 31.631,08 euros seront imputés à l'article 768 du budget 2007.

Délibération n° 07.160 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées au titre de la loi sur l'eau - Demande d'autorisation présentée par le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône portant sur la sécurisation et le renforcement de la station de pompage agricole de Ternay - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le projet du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (S.M.H.A.R.) portant sur la sécurisation et le renforcement de la station de pompage agricole de Ternay, EMET un avis très réservé et DEMANDE que des analyses de l'eau et des sols irrigués soient faites régulièrement et que le S.M.H.A.R. s'inscrive dans un plan d'alerte afin d'être informé en cas de pollution pour stopper toute activité et répercuter l'information auprès des collectivités concernées.

Délibération n° 07.161 : COMMERCE ET ARTISANAT : Soutien à la redynamisation du centre-ville - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Saint-Priest Centre Ville"

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2008 avec l'association "Saint-Priest Centre Ville" ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 07.162 : COMMERCE ET ARTISANAT : Soutien au commerce de proximité dans le cadre de la redynamisation du centre-ville - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association de commerçants "Horizon"

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association de commerçants "Horizon" pour l'année 2008 ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention telle que présentée ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 07.163 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition de la propriété bâtie cadastrée DH 119 sise 16 rue Juliette Récamier

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la propriété bâtie sise 16 rue Juliette Récamier et cadastrée DH 119, au prix de 515.000 € conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 515.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 16.000 €, seront imputées à l'article 2132.

Délibération n° 07.164 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition de la propriété bâtie cadastrée DI 37 et DI 160 sise 36/38 rue Aristide Briand (garage automobile FIAT)

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition du garage FIAT, propriété bâtie cadastrée DI 37 et DI 160 sise 36/38 rue Aristide Briand, au prix de 2.100.000 € conforme à l'avis du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 2.100.000 €, et aux frais de notaire, estimés à 26.000 €, seront imputées à l'article 2115.

Délibération n° 07.165 : URBANISME ET HABITAT : Terrains communaux sis à Entremont-le-Vieux (Savoie) - Convention de servitude de passage de canalisation au profit d'EDF

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la signature d'une convention de servitude de passage de ligne électrique au profit d'EDF sur des terrains appartenant à la Commune de Saint-Priest situés à Entremont-le-Vieux (parcelles A 539, 553 et 2334) ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 07.166 : LOGEMENT : ORU - Cession d'appartement aux propriétaires des bâtiments A et B des Alpes

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du centre-ville, APPROUVE la cession de l'appartement T4 sis D12 rue Paul Painlevé 3^{ème} étage droit (lots 573 + 565) au prix de 110.000 € conforme à l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique, ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à 9.000 €, seront imputées à l'article 6226 ; DIT que les recettes relatives à cette vente seront imputées à l'article 775.

Délibération n° 07.167 : LOGEMENT : ORU - Annulation de dette

A la majorité (par 35 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 4), le Conseil Municipal, dans le cadre de la procédure de relogement de l'Opération de Renouvellement Urbain, DECIDE d'annuler la dette de Monsieur Bouazza relative à un trop perçu de loyer, à hauteur de 1.403,80 €.

Délibération n° 07.168 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur du centre-ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME "*allée du Vert Pré*" l'allée reliant la rue Aristide Briand à la rue de l'Industrie.

Délibération n° 07.169 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive au groupe scolaire élémentaire Jean Macé Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de construction de la salle polyvalente à dominante sportive au groupe scolaire élémentaire Jean Macé ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, servant de base à la consultation travaux, pour un montant de 750.000 € HT valeur octobre 2007 ; AUTORISE Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour cette consultation de travaux ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer

sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général, le cas échéant ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313 (programme 06004).

Délibération n° 07.170 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique Municipal - Avenants aux marchés de travaux n° 06/98, 06/99 et 06/107

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la passation de trois avenants concernant les lots 1, 2 et 10 relatifs aux marchés de travaux pour le réaménagement des locaux et des abords du Centre Technique Municipal, l'ensemble des avenants conclus portant le coût global des travaux à 1.535.551,78 € TTC, soit + 1,19 % par rapport au montant initial ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313 du budget.

Délibération n° 07.171 : EMPLOI ET INSERTION : Renouveaulement de la participation de la Commune au PLIE UNI-EST pour la période 2008-2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'adhésion de la Commune au P.L.I.E. UNI-EST pour la période 2008-2012 ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en application du dispositif.

Délibération n° 07.172 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association UNI-EST pour les années 2008-2012

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2008-2012 avec l'association UNI-EST ; AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 07.173 : EMPLOI ET INSERTION : Conventions d'objectifs et de moyens avec la Mission Locale Rhône Sud-Est et l'A.S.P.I.E.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentées les conventions d'objectifs et de moyens pour les années 2008 à 2010 avec la Mission Locale Rhône Sud-Est d'une part, et l'A.S.P.I.E. d'autre part ; AUTORISE Madame le Maire à signer ces conventions ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6574.

Délibération n° 07.174 : EMPLOI ET INSERTION : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Rhône Développement Initiatives"

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer une aide exceptionnelle de 2.500 euros à l'association "Rhône Développement Initiatives", subvention imputée à l'article 6745 (régularisation de l'absence de subvention ordinaire en 2007).

= Départ de Madame Blanluet à 21 heures 20 =

Délibération n° 07.175 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du contrat éducatif local

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 22.150 € ; DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718.

Délibération n° 07.176 : JEUNESSE ET ENFANCE : Création de "Bourses Pass'BAFA"

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'ensemble des nouvelles dispositions relatives aux "Bourses Pass'BAFA" ; DIT que les dépenses en résultant seront imputées à l'article 6714.

Délibération n° 07.177 : AFFAIRES SPORTIVES : Organisation du Cross des Myriades - Convention de co-réalisation avec l'ASPTT Lyon Section athlétisme

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'une convention de co-réalisation entre la Ville et l'ASPTT Lyon Section athlétisme pour l'édition 2007 du Cross des Myriades, convention prévoyant l'octroi d'une subvention de 8.000 € ; DIT que cette subvention sera inscrite à l'article 6745.

Délibération n° 07.178 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Saint-Priest Lutte"

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5.000 € à l'association "Saint-Priest Lutte" ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 07.179 : AFFAIRES CULTURELLES : Convention de partenariat avec le C.C.A.S. pour l'action "Insertion par la culture - projet de création"

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le financement de l'action "Insertion par la culture - projet de création" pilotée par le C.C.A.S., AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avalisant les modalités de reversement par le C.C.A.S. des frais engagés pour son compte par la Commune, qui s'élèvent à 6.860 € (salaires et prestations des artistes intervenants).

Délibération n° 07.180 : VIE ASSOCIATIVE : Renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec les centres sociaux Louis Braille, La Carnière et L'Olivier

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de soutenir l'action des centres sociaux Louis Braille, La Carnière et L'Olivier par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008 ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens telles que présentées.

Délibération n° 07.181 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde le 13/01/2008 pour l'association "Génération" - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu du caractère social de cette manifestation, ACCORDE à l'association "Génération", à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle municipale du Concorde le 13 janvier 2008 pour l'organisation d'un repas de la solidarité au bénéfice des Restos du Cœur.

La séance est levée à vingt-et-une heures trente-cinq.

Le Maire,